



Mon mari a eu un enfant en dehors du mariage. Que faire?

Par Visiteur

Je viens d'apprendre que mon mari a eu un enfant en dehors du mariage en recevant à la maison son bulletin scolaire adressé au nom de mon époux. Cet enfant a aujourd'hui 12 ans, et sa mère a inscrit dans son dossier scolaire le nom de mon époux en tant que père. Aussi, depuis deux mois nous recevons à la maison son bulletin scolaire. Que dois-je faire ? Quels sont les droits de cet enfant illégitime ? Quels sont mes droits ? Mon époux nie avoir toutes relations avec cette famille depuis la naissance de l'enfant.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends tout à fait le choc que vous avez ressenti.
La préoccupation majeure est de savoir si votre mari a bien reconnu cet enfant.
Si tel est le cas, cet enfant a les mêmes droits que les enfants issus de votre union.
Vous n'avez malheureusement aucun moyen de vous y opposer.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement

Par Visiteur

Je vous remercie pour votre réponse. J'ai pu avoir un extrait d'acte de naissance, il n'a pas reconnu l'enfant. Quels sont quand même ces droits et ceux de sa mère.

Cordialement.

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Est il vraiment le père de l'enfant?
si tel est le cas, l'enfant à sa majorité ou bien la mère durant la minorité de l'enfant peut intenter une action en établissement de la filiation.

Dans ce cas, la juridiction sera saisie et la réalisation d'un test de paternité pourra être requise par le juge.
S'il est établi qu'il est bien le père de l'enfant, il aura à l'égard de cet enfant les droits et devoirs d'un père.

Cordialement